

Conditions Générales de Vente (CGV)

Mises à jour le 3 janvier 2024

Champ d'application

Les présentes conditions sont conclues entre la micro entreprise SSMIL E.I. Loïc Demange - ci-après dénommé le "Prestataire", et les personnes morales / personnes physiques majeures et/ou juridiquement capables souhaitant bénéficier d'un Service dudit Prestataire, ci-après dénommées le « Client » d'autre part.

Ce document s'applique, sans restriction ni réserve à toutes les prestations réalisées par le Prestataire en France et à l'étranger. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle écrite et signée par le Client et le Prestataire prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente . Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Toute réalisation de la prestation implique que le Client ait pris connaissance des présentes CGV et qu'il adhère à ces mêmes conditions.

Objet

Le Prestataire exerce une activité de dépannage informatique, de création et de montage PC, de conseil et d'assistance, de formation ainsi que de ventes de pièces à travers une prestation de services (conseil, installation, configuration, etc.).

Tarifs

Les tarifs sont librement fixés par le Prestataire et sont susceptibles de varier en fonction de l'ampleur et de la nature de la Prestation à réaliser. À titre indicatif, le montant horaire appliqué est de 50 euros. Des frais supplémentaires ou majorations sont susceptibles de s'appliquer en fonction de la nature de la Prestation (frais de déplacement, d'hébergement etc.).

En tout état de cause, le montant total est indiqué au Client préalablement à la validation de sa commande et à son règlement. À défaut, les éventuelles majorations susceptibles d'être appliquées seront expressément spécifiées au

Client. Les prix sont en euros et sont indiqués hors taxes (HT). Au titre de l'article 293B du Code général des impôts, la TVA n'est pas applicable.

Modalités de paiement

Le Client dispose de la possibilité de régler par :

- Espèces
- Carte bancaire
- Virement

Le paiement par espèces pourra ne pas être proposé en fonction du montant et de la nature de la Prestation.

Le paiement doit être réalisé dans les 30 jours calendaires à partir de l'édition de la facture, réalisée suite à l'exécution de la Prestation.

Un acompte peut être exigé par le Prestataire dont le montant et les modalités de règlement seront expressément spécifiées au Client préalablement à la validation de sa commande. En l'absence de règlement dudit acompte, le Prestataire se réserve la possibilité de ne pas exécuter ses obligations relatives à la commande.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Retard de paiement

Dans le cas où le Client est un professionnel, le retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard qui courent de plein droit, et ce sans qu'aucun rappel ne soit exigé. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros s'appliquera en vertu de l'article D 441-5 du Code de commerce.

Dispositions applicables aux modalités de réalisation des Prestations

Les Prestations

Les Prestations constituent celles proposées par le Prestataire et en lien avec

son activité ci-avant mentionnée, sous réserve de ses disponibilités et de la faisabilité de la demande et des exigences du Client. Elles sont établies sur mesure afin de répondre au mieux aux exigences du Client et à ce qui aura été préalablement convenu entre les Parties.

Modalités de réalisation de la Prestation

Le Prestataire établit un devis conformément aux exigences du Client et soumis à son acceptation préalablement au commencement de la mission.

Toute demande doit être effectuée par le Client :

- Par email
- Par messagerie instantanée (Discord, X, etc.)

Le devis valable 5 jours sera établi au regard de la demande du Client et détaillera de façon précise la Prestation à réaliser, la durée estimée et le montant total de la Prestation. Il devra impérativement être signé et accepté par le Client préalablement au commencement de la Prestation.

Clause de réserve de propriété

Le Prestataire conserve la propriété de la Prestation jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le Prestataire se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les Prestations réalisées et restées impayées.

Livraison de la Prestation

À l'issue de la réalisation de la Prestation, cette dernière est considérée comme étant livrée dès lors qu'elle est remise au Client dans son intégralité ou dès lors qu'elle a été réalisée intégralement conformément à ce qui aura été convenu entre les Parties.

Si la Prestation comporte la vente d'un ou de plusieurs biens matériels, la livraison peut être réalisée via un service de livraison. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Prestations ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.

En cas de biens manquants ou détériorés lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdits biens. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Arrêt et interruption de la Prestation

La Prestation peut être arrêtée d'un commun accord entre les Parties ou à l'initiative de l'une des Parties en cas de non respect de l'autre des engagements pris par elle auquel cas les dispositions légales et réglementaires sont applicables. En cas d'arrêt ou d'interruption de la Prestation en cours de réalisation à l'initiative du Client et sauf accord entre les Parties, 50% de la somme initialement convenue sera due.

Droit et délai de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation sous réserve qu'il n'ait pas renoncé à ce droit en demandant le commencement immédiat de la réalisation de la Prestation lors de la signature de son devis.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client particulier adressera, avant l'expiration du délai de quatorze jours, une déclaration écrite par voie postale ou par voie électronique aux coordonnées communiquées ci-avant dans les Présentes CGV.

Le Prestataire tient à la disposition de ses Clients un modèle de formulaire rétractation rédigé comme suit :

« À l'attention de SSMIL,

Par la présente, je vous notifie ma rétractation portant sur la prestation ci-dessous :

Numéro de devis : XXX

Devis signé le : XXX

Nom du consommateur : XXX

Adresse du consommateur : XXX

Date : XXX

Signature du consommateur: XXX »

Dans l'hypothèse selon laquelle le Client avait d'ores et déjà procédé au règlement total ou partiel de sa commande, le Prestataire procédera à un remboursement de la somme perçue dans un délai de 14 jours à compter du jour auquel le Client a usé de son droit de rétractation.

Le Client entreprise ou société, compte tenu de sa qualité de professionnel averti, ne dispose d'aucun droit de rétractation.

Responsabilité

Le Prestataire est tenu par une obligation de moyens quant à la Prestation qui est livrée au Client. Par conséquent, il s'engage à la livraison de la Prestation conformément à ce qui aura été convenu entre les Parties et notamment à ce qu'elle soit fonctionnelle mais en aucun cas à une obligation de résultats quant à l'utilisation que pourra en faire le Client.

Le Prestataire sera responsable de la Prestation livrée au Client et de tout non respect de ses engagements. Sa responsabilité est strictement limitée aux montants des Prestations vendues. Elle ne repose en aucun cas sur les conséquences directes ou indirectes, que ce soit sur les personnes ou sur les biens, de tout dommage ou dysfonctionnement d'une Prestation en dehors de dispositions légales d'ordre public, en cas de mauvais usage de la Prestation et des services proposés, du contenu et de toute cause étrangère au Prestataire.

Propriété intellectuelle

Le Prestataire consent au Client l'intégralité des Droits de propriété industrielle et intellectuelle des Services. Aucune revendication du Prestataire ne pourra être réalisée en cas de copie, reproduction, modification ou revente.

Protection des données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur ses données personnelles en contactant le Prestataire :

Par e-mail à l'adresse suivante : contact@ssmil.fr

Par courrier à l'adresse suivante : 6 Rue d'Armaillé, 75017 Paris

Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. La loi française et les tribunaux français sont compétents en cas de contestation ou de litige intervenant entre les Parties. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.